

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 4 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 29 NOVEMBRE 2024

Date d'affichage : 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint, qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PERNAK C. qui donne pouvoir à MURCIA B. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à MAYEUX M.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-06-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 17 octobre 2024, Monsieur le Maire a signé avec la CAPH une convention d'accueil dans le cadre de la programmation d'ateliers numériques itinérants de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.
- En date du 21 octobre 2024, Monsieur le Maire a signé avec le Cabinet BERNARD une convention d'assistance pour le suivi du marché d'exploitation de chauffage aux conditions suivantes :
Durée : 2 ans
Montant annuel HT : 3 250,00 €.
- En date du 24 octobre 2024, Monsieur le Maire a signé avec la Médiathèque Départementale du Nord une convention annuelle de partenariat pour le prêt d'une exposition ou d'un outil d'animation pour l'année 2025.
- En date du 4 novembre 2024, Monsieur le Maire a signé avec la société BCM Foudre de Douai une convention de vérification du système de protection foudre de l'église aux conditions suivantes :
Durée : 4 ans
Montant annuel HT : 285,00 €.

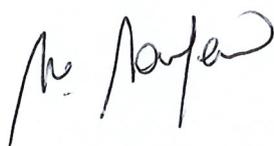
L'assemblée délibérante prend acte de ces décisions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

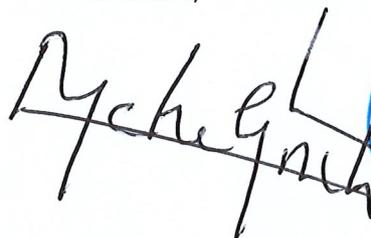
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 09/12/2024
Publiée ou notifiée le 12/12/2024
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

Pour le Maire empêché,
l'adjoint suppléant



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20240602
Objet :	Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	059-215902925-20241204-DELIB20240602-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20241204-DELIB20240602-DE-1-1_0.xml	text/xml	901 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 20240602.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20241204-DELIB20240602-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	393.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 décembre 2024 à 10h04min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 décembre 2024 à 15h13min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 décembre 2024 à 15h54min33s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	9 décembre 2024 à 16h48min21s	Reçu par le MI le 2024-12-09